

U23 POUR en Creuse

L'Enseignement La Culture L'Éducation La Formation La Recherche L'Insertion

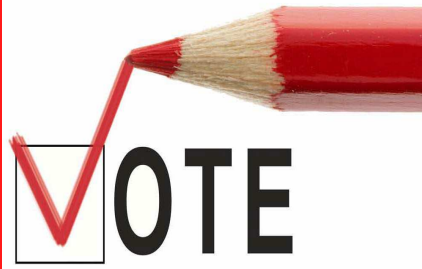
Dispensé de timbrage

GUERET PPDC 23

P

DÉPOSÉ LE
02/11/15

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE



8^{ème} Congrès
Le Mans
2016
Du 1^{er} au 5 février



Le bon réflexe
(pages 6 à 8)



PPCR
(page 12)

8ème Congrès de la FSU
(pages 9 à 11)



Édito (page 3)
Le statut un bien culturel (pages 4-5)

Retraités
(page 2)

Pub
(page 2)

Edito
(page 3)

Statut des fonctionnaires
(pages 4-5)

CHSCT :
le bon réflexe
(pages 6-7-8)

8ème Congrès FSU :
modus operandi et tendances
(pages 9-10-11)

PPCR :
ça ne passe pas !
(page 12)

Rédacteur en chef : Stéphane PICOUT
Directeur de la publication : Sandrine GORGEON
Commission Paritaire : 1117 S 07663
ISSN : 1260 - 2310
Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce aux fichiers informatiques de la FSU 23 et de ses syndicats. Conformément à la loi du 6/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 23 : 542 Maison des Associations 23000 GUÉRET

542 Maison des Associations
23000 GUÉRET
Tél : 05 55 41 16 32
Courriel : fsu23@fsu.fr

Retraités FSU : Une journée à Moulins

Pour leur excursion annuelle, les retraités de la FSU avaient choisi la ville de Moulins qui se révèle très riche au niveau culturel.

La matinée était consacrée au Centre National du Costume de Scène où se prolonge actuellement une exposition superbe qui connaît un grand succès : l'Opéra Comique et ses trésors. Dans une scénographie féerique de Macha Makeïeff, les visiteurs peuvent découvrir l'Opéra Comique en compagnie des héroïnes qui ont marqué son histoire : Gioletta des contes d'Hoffman (Offenbach), Manon (Massenet), Ciboulette (Reynaldo Hahn), Carmen (Bizet)..... Quant à l'espace permanent, il illustre la carrière exceptionnelle du danseur Rudolf Noureev et toutes les facettes de sa personnalité. La guide a retracé l'histoire du lieu, un temps condamné à être détruit, la genèse puis la réalisation d'un projet pilote qui en fait à l'heure actuelle le seul musée d'Europe du genre, celui-ci recevant plus de 300 000 visiteurs par an. Définissant Opéra et Opéra Comique, elle ne fut pas ensuite avare en détails devant chaque vitrine.



L'après-midi, les anecdotes n'ont pas non plus manqué à la Maison Mantin, un véritable voyage dans un spécimen d'habitation d'un bourgeois moulinois du XIX^{ème} siècle. Il faut dire que la demeure a de quoi surprendre surtout quand on apprend que Louis Mantin (1851- 1905) détermina la taille des pièces en fonction du format des tapisseries (*) qu'il possédait ! Mis à part sa carrière de haut fonctionnaire qu'il acheva à Limoges, on ne sait que peu de chose sur ce grand bourgeois qui en léguant sa maison à la ville a voulu tout effacer de sa vie privée. On ne connaît pratiquement pas l'origine du mobilier qui fait toute la richesse de la demeure. A chaque étage, le guide ne ménagea pas l'humour ce qui rendit la visite particulièrement attrayante.

Une journée comme on le voit dense et instructive qui a séduit les participants qui se sont jurés de revenir à Moulins pour découvrir d'autres éléments du patrimoine et les expositions que propose la ville.

JP Verguet

* Des légumes provenant essentiellement des ateliers de la Marche et en particulier d'Aubusson et illustrant le thème de la chasse.

ENSEIGNEMENT

RECHERCHE

CULTURE

SPORTS



PRÊTS IMMOBILIERS,
CRÉDITS CONSO,
ÉPARGNE,

SOLIDAIRE
DE VOS
ENGAGEMENTS

ASSURANCES,
SERVICES BANCAIRES,
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

LA BANQUE DU MONDE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**Caisse de Crédit Mutuel
Enseignant de Limoges**

Le Colisée

13 Place Jourdan - 87000 Limoges

Tel. 05 55 10 09 78 - Fax. 05 55 49 14 97

e-mail : 3655000@cmlaco.creditmutuel.fr

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

Chronique d'une violence ordinaire

(ou quand le fonctionnaire bashing devient un sport national)

Un anglicisme pour une vieille habitude historique en France : s'en prendre aux fonctionnaires, à leur nombre excessif, à la charge qu'ils représentent pour le pays, à leur statut, à leur régime de retraite... fait nouveau cependant **ces réflexions qui s'apparentaient auparavant à des conversations de comptoir, s'é-talent maintenant dans les médias et font choux gras de certains politiciens voire de nos ministres...**

Il faut tirer à vue sur les fonctionnaires sans surtout entrer dans les détails, sans aborder en profondeur les métiers ou les missions. **Taper sur les fonctionnaires fait vendre du papier ce qui est tout bénéfique en bonne logique libérale.**

Dans un contexte difficile de chômage qui ne cesse d'être élevé, il est de bon ton de trouver un bouc émissaire. Face à ce dénigrement récurrent, il est essentiel de rappeler inlassablement : le gel du point d'indice depuis 2010, le rôle des Services Publics dans le maintien de la cohésion sociale d'autant plus prégnant dans nos milieux ruraux, l'importance des missions assumées par les fonctionnaires. Le travail et l'investissement des agents de la Fonction Publique doivent être reconnus avec les emplois nécessaires pour répondre aux besoins, en mettant fin à la précarité d'un agent public sur cinq. Les tentatives d'externalisation des services publics ne s'avèrent pas probants et démontrent s'il en était besoin que lorsque le privé prend en charges des Services Publics, les services ne sont pas de meilleure qualité, mais qu'en revanche ces brèches sont régulièrement l'occasion d'opérer des profits sur les besoins des usagers. Le déficit de candidats à certains concours de la Fonction Publique devrait également pousser à s'interroger : ces métiers ne seraient donc-t-il pas tant des métiers privilégiés comme on le prétend ?

Il serait décidément temps que cette mode du bashing tombe en désuétude ! Au petit jeu populistes des médias et des politiciens les syndicats ne sont évidemment pas épargnés non plus ! A l'heure où l'on parle de plus en plus de souffrance au travail, qu'en est-il de ces violences verbales à l'égard des fonctionnaires ?



Dans le tourbillon des réformes à venir, le statut des fonctionnaires revient de plus en plus en ligne de mire, **plus que jamais nous devons rester vigilants, mobilisés et fiers d'être fonctionnaires !**

Céline Butte

Le statut, un bien culturel

Par Gérard Aschieri

Membre du Conseil économique social et environnemental

et Anicet Le Pors

Ancien ministre de la Fonction publique

et des Réformes administratives ()*

Le plus navrant dans la récente polémique autour du statut général des fonctionnaires est d'avoir pu vérifier l'indigence culturelle d'un ministre, haut fonctionnaire de formation, qui semble tout ignorer de l'économie du service public, de son histoire, des concepts qui le fondent, et qui ne lui offre comme perspective que la précarité, le chacun pour soi et la fusion dans une mondialisation commandée par la finance, immorale, conflictuelle, attentatoire à la démocratie, matrice d'inégalités croissantes, menaçante pour la paix et l'avenir de notre planète.

Depuis une trentaine d'années le paradigme de l'entreprise a été développé dans toute la société française jusqu'à pénétrer la gestion des administrations et les systèmes de formation des fonctionnaires. L'idéologie managériale ainsi répandue s'est donné comme objectif de désarmer tout esprit critique, snobisme tentant d'accréditer l'idée qu'une simple transposition des méthodes de l'entreprise privée au service public serait de nature à conduire à l'« optimum social » selon l'enseignement d'une théorie économique néoclassique vieille d'un siècle et demi. Des mots à la mode : management, attractivité, hybridation, gouvernance et la kyrielle du franglais ont pris le pas sur mérite, rationalité, intégrité, service public, intérêt général.

Or on ne gère pas l'État et les collectivités publiques comme on gère une entreprise privée. Les exigences scientifiques de l'appréciation de l'efficacité sociale sont beaucoup plus élevées que celles de l'initiative privée. Celle-ci est naturellement centrée sur la rentabilité du capital. Sans doute doit-elle prendre en compte de plus en plus les « effets externes » de son activité et respecter une réglementation que la société lui impose par précaution et en réparation, mais elle peut centrer son management sur des indicateurs simples comme le retour sur investissement, un taux de rentabilité interne plus ou moins sophistiqué ou des batteries de critères travaillés avec un bonheur aléatoire.

Tout autre est l'exigence de rationalité du service public. L'efficacité sociale est, par nature, multidimensionnelle. **Les collectivités publiques ont en responsabilité la fourniture de services de qualité pour la satisfaction de besoins fondamentaux auxquels seuls ils sont en mesure de pourvoir.** Elles doivent garantir partout et à tous un égal accès aux droits. Mais le service public a aussi pour responsabilité et compétence générale : l'emploi, la formation, la santé, la justice, la défense, les transports, la culture, l'aménagement du territoire, les relations internationales, etc. domaines que le secteur privé tente bien de pénétrer sur ses segments qui peuvent procurer un profit, mais qu'il est incapable d'assumer dans son ensemble de façon ordonnée, efficace et démocratique. L'idéologie managériale a fortement contrarié la recherche des méthodes permettant la mesure de l'efficacité sociale, les moyens d'expertise de l'État manquent cruellement. Mais cela ne légitime pas pour autant la facilité de la simple confusion du privé et du public.

Tout aussi grave est le raisonnement « ici et maintenant » appliqué au service public et à l'intérêt général. Alexis de Tocqueville, qui n'avait rien d'un socialiste, a écrit : « Quand le passé n'éclaire pas l'avenir, l'esprit marche dans les ténèbres ». Pour comprendre le présent et s'orienter avec lucidité il faut consulter et comprendre l'histoire. En France, le statut général des fonctionnaires n'est pas une forme de gestion parmi d'autres, c'est le produit d'une histoire pluriséculaire qui a forgé et fait émerger les notions

d'intérêt général et de service public. Supprimant les privilèges, la Révolution française a mis fin à la vénalité des charges et posé des principes et si la fonction publique a été marquée au XIX^e siècle et pendant la première moitié du XX^e siècle par la primauté du principe hiérarchique, pour la première fois la loi du 19 octobre 1946, dans l'esprit du Conseil national de la Résistance a fait des fonctionnaires des citoyens à part entière.

Dans l'esprit de ce texte fondateur, **le statut élaboré dans les années 1980 a confirmé une conception centrée sur la responsabilité personnelle du fonctionnaire, il l'a garanti dans sa carrière pour le mettre à l'abri des pressions économiques ou politiques**, il a étendu la qualité de fonctionnaire à d'autres agents publics dans une fonction publique « à trois versants » (de l'État, territoriale, hospitalière), il a solidement enraciné cet ensemble dans l'histoire des principes républicains d'égalité, d'indépendance et de responsabilité du fonctionnaire-citoyen. C'est grâce à cette conception que l'on a dû admettre qu'avec un tel service public la France disposait lors de la crise de 2008 d'un important « amortisseur social » et que l'on a souligné à juste raison la compétence et l'abnégation des fonctionnaires de la police, de la santé et de l'éducation nationale notamment lors des attentats terroristes du début de cette année.

Le statut de 1983-1984 a ainsi fait la preuve de sa solidité puisqu'il a passé ses trente années d'existence. Mais il a fait aussi la preuve de son adaptabilité car, en trente ans, il aura connu 225 modifications législatives et plus de 300 modifications réglementaires. Certes, certaines de ces modifications étaient des dénaturations, œuvre des adversaires du service public et de ceux qui par la voie de contrats de droit privé veulent faire des fonctionnaires des sujets, des précaires, il n'en reste pas moins que nul ne peut honnêtement soutenir la thèse d'une rigidité insurmontable du statut. Un texte qui n'évolue pas est un texte menacé de sclérose, puis de disparition. Le statut doit donc évoluer en permanence à condition de respecter ce qui en fait la spécificité et l'intérêt : s'assainir tout d'abord des dénaturations qui l'ont affecté ; mettre en perspective des chantiers audacieux de transformations structurelles (gestion prévisionnelle à long terme, organisation de la mobilité, mise en place de multi-carrières, égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs, stricte définition du recours aux contractuels, etc.), mais aussi porter une attention soutenue à la sécurisation de l'emploi des salariés du secteur privé. En ceci **il peut et doit aussi être un point d'appui pour les droits et l'emploi des salariés du secteur privé.**

Loin d'être un horizon indépassable, le libéralisme est déjà un archaïsme. Comme le soutient Edgar Morin, notre époque est celle d'une métamorphose. La mondialisation n'est pas seulement celle de la finance, elle concerne tous les aspects du développement du genre humain et place chaque individu devant sa responsabilité personnelle d'artisan d'un monde nouveau. **Des biens communs s'imposent, des valeurs universelles s'affirment, la vie des sociétés comme la préservation de notre environnement appellent de plus en plus d'interdépendances, de coopérations, de solidarités. En France, cela s'appelle le service public. La fonction publique en est la part éminente. Le statut général des fonctionnaires la garantie du rapport conservé à l'histoire, de la primauté donnée à la raison et du respect scrupuleux de la morale républicaine. Le XXI^e siècle sera l'« âge d'or » du service public.**

(*) Auteurs de *La fonction publique du XXI^e siècle*, Éditions de l'Atelier, 2015.



Le registre santé et sécurité au travail

C'est dans ce registre SST que peuvent être consignées toutes propositions permettant une amélioration des conditions de travail des personnels.

Il est complètement distinct du registre de sécurité qui reste une obligation et où sont notés les alertes incendies et PPMS, la révision des extincteurs,...

Ce registre est avant tout le point de départ d'une action...

Si après avoir effectué les premières démarches (téléphoner, écrire à la collectivité territoriale ou au supérieur hiérarchique) le problème n'est pas résolu, le fait de remplir une fiche et de la transmettre au supérieur hiérarchique (I'EN dans le 1er degré) via le conseiller de prévention (le plus souvent le CPC EPS dans le 1er degré) va déclencher une procédure réglementaire auprès de notre employeur même si la solution ne dépend pas directement de lui mais de la collectivité territoriale par exemple.

En effet, dès lors que la fiche est transmise, notre employeur responsable de notre santé et de notre sécurité ne peut ignorer les risques signalés.

Ce qui y est écrit et les réponses qu'il y apporte l'engage, y compris pénalement.

La fiche que vous avez envoyée doit revenir dans l'école quand une solution a été trouvée par l'employeur.

Ce que dit la loi ? (Décret n°82-453 du 28 mai 1982)

« Un registre de santé et sécurité, facilement accessible au personnel durant leurs horaires de travail et dont la localisation doit être portée à la connaissance des agents par tous moyens (notamment par voie d'affichage), doit être ouvert dans chaque service entrant dans le champ d'application du décret, quels que soient ses effectifs. Il est tenu par les assistants ou conseillers de prévention. Chaque agent a la possibilité d'inscrire sur ce registre toutes les observations et toutes les suggestions qu'il juge opportun de formuler dans le domaine de la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail.

Dans les services qui accueillent du public, un registre de santé et de sécurité, doit également être mis à la disposition des usagers. Ces derniers doivent être clairement informés de l'existence d'un tel registre. Le registre destiné au public peut être différent de celui destiné au recueil d'observations des agents.

Le chef de service(I'EN) doit apposer son visa en regard de chaque inscription. S'il le souhaite, il peut accompagner ce visa d'observations.

S'il estime que les remarques figurant sur le registre d'hygiène et de sécurité sont pertinentes, le chef de service prend les mesures nécessaires, quand le problème relève de sa compétence, ou saisit son supérieur hiérarchique, dans le cas contraire.

Le registre d'hygiène et de sécurité doit pouvoir être consulté à tout moment par l'inspecteur santé et sécurité au travail.

D'autre part, le CHSCT dans le ressort duquel se trouve le service, doit, à chacune de ses réunions, examiner les inscriptions consignées sur le registre de santé et de sécurité, en discuter et être informé par l'administration des suites qui ont été réservées à chacun des problèmes soulevés par ces inscriptions.»

Où trouver un modèle de registre ?

Un modèle a été élaboré au plan académique ; vous le trouverez sur le site du rectorat à l'adresse suivante : [registre_sante_et_securite_au_travail](#)

Que puis-je consigner dans le registre « Santé sécurité au travail » ?

Tous les événements liés aux conditions de travail :

> **Cas d'incivilité** : non-respect des règles de vie, non-respect du règlement intérieur, intrusion d'éléments externes à l'établissement, intrusion d'éléments externes ou internes à l'établissement dans une classe.

comportement visant délibérément à mettre à mal la quiétude d'un groupe, cloisonnement au sein d'une classe, atteinte à la sécurité, dommage aux locaux et/ou au matériel, atteinte aux biens personnels et/ou collectifs ...

> **Cas de violence** : à l'intérieur ou l'extérieur de l'école/établissement : brimades, insultes, racket, menaces, intimidations, agressivité, gestes violents, agressions verbales physiques ou psychologiques, harcèlement moral et/ou sexuel, atteinte à la vie privée, diffamation, discrimination, conflit exacerbé entre col-lègues, entre enseignants et parents, entre enseignants et responsables hiérarchiques, injonction paradoxale, abus de position...

> **Cas de Risques Psycho-Sociaux** : Sentiment de malaise, mal être, stress, conflit, pression hiérarchique, multiplication des demandes institutionnelles, propos et comportements suicidaires, souffrances mentales, atteintes physiques (TSM, angoisse, troubles dépressifs, pratiques addictives, accident, etc.) ...

Autres : difficultés fortes dues au comportement d'un usager qui met en danger les élèves, les personnels, exacerbations des tensions, élèves relevant d'autres structures institutionnelles...

> **Risques professionnels et améliorations des conditions de travail concernant** :

L'environnement extérieur, l'aspect immobilier provoquant des difficultés pour l'accès au poste de travail, l'état des bâtiments, la propreté et l'hygiène, la sécurité (électricité, gaz...), produits ou matériels dangereux, chutes ou glissades, risques de maladies contagieuses ou professionnelles, ambiance de travail (éclairage, bruit, environnement, espace de travail, charges physiques et postures, travail sur écran...), manque de formation et d'information sur des les risques liés à la santé et la sécurité au travail, divers...

Mode d'emploi

Pour inscrire une remarque sur le registre de santé et de sécurité au travail, il faut :

1. **Avoir été témoin** ou **avoir connaissance** d'un événement lié aux conditions de travail ou à un risque professionnel,

2. **Se procurer le registre de santé et de sécurité disponible dans son établissement** . S'il n'existe pas ou si refus, contacter la-FSU 23 : 05 55 41.16.32 ou un membre du CHSCT :

[les représentants au CHSCT de la Creuse](#)

[les représentants au CHSCT Académique](#)

3. **Je renseigne** une fiche de relevé d'observation et de suggestion :

- le premier feuillet sera transmis au supérieur hiérarchique, (IEN)
- le second à l'assistant de prévention de la circonscription (le CPC EPS pour les écoles)
- le troisième sera transmis au secrétaire du CHSCT-D*, (chsct-sec-23@ac-limoges.fr)
- le quatrième feuillet restera dans le registre santé et sécurité.

4. **J'envoie une copie** aux représentants de la FSU 23 (fsu23@fsu.fr ou 542, maison des association de Braconne/ 23000 GUERET)

Le droit du travail avance parce que les salariés le poussent !

Contacts :

FSU 23 : 05.55.41.16.32 ou fsu23@fsu.fr

Le secrétaire du CHSCT de la Creuse (Fabrice COUEGNAS) : chsct-sec-23@ac-limoges.fr

Le secrétaire du CHSCT Académique (Patricia BARBAUD VAURY) : chscta-sec@ac-limoges.fr

Pour affichage



SANTE - SECURITE - CONDITIONS DE TRAVAIL

Que faire en cas de ?

F. S. U.

Problème relatif à la santé et à la sécurité des locaux

1. Renseigner le registre santé et sécurité au travail qui se trouve :
.....
2. Informer les élus du CHSCT

Violences au travail

1. Un agent peut porter plainte
2. Adresser un courrier à son supérieur hiérarchique en relatant les faits. Il faut prouver le lien entre l'agression et la fonction. Il est possible de demander la mise en œuvre de la protection fonctionnelle (juridique) du recteur.
3. S'adresser à un élu du CHSCT pour information, et aide à la rédaction du courrier
4. consulter le médecin du rectorat.

Accident du travail

Accident bénin : remplir le registre santé et sécurité au travail

Accident grave : en informer l'administration, remplir les documents administratifs de déclaration d'accident et alerter les élus au CHSCT qui diligenteront une enquête.

Danger grave ET imminent, menace directe pour la vie d'un agent

Il exerce son droit d'alerte :

1. il alerte son autorité administrative et un membre du CHSCT
2. il inscrit le danger sur le registre de signalement (qui se trouve)
3. l'administration et le CHSCT font une enquête
4. l'administration prend des dispositions pour remédier à la situation.

L'agent peut aussi exercer son droit de retrait, mais il faut absolument que la procédure soit respectée:

.....
Attention le droit de retrait ne veut pas dire arrêter le travail et rentrer chez soi, mais se soustraire à une situation qui représente un danger. Si l'administration considère que le motif de retrait n'est pas justifié il peut y avoir sanction ou/et retrait de salaire.

C'est un droit à manier avec précaution. Toujours contacter, un élu CHSCT.

Pour tout personnel handicapé, ou victime de maladie professionnelle

Contactez un membre du CHSCT afin d'étudier la situation et les procédures pour une adaptation du poste de travail.

Le CHSCT peut aussi effectuer des visites de prévention dans les établissements.

Si vous pensez que l'environnement de travail, l'organisation du travail, les locaux, l'aménagement du temps de travail, les nouvelles technologies dans votre établissement ont une incidence néfaste sur vos conditions de travail ou votre santé, contactez un élu au CHSCT ou votre section syndicale FSU.

Contacts :

La secrétaire du CHSCT Académique : Patricia Barbaud-Vaury
40 Av. St Surin 87000 Limoges
☎ 05.55.79.61.24 ✉ chsa@limoges.snes.edu

Les secrétaires des CHSCT départementaux :

19 Béatrice Gauthier ☎ 05.55.86.19.59 06 81 24 56 52 ✉ chsctd-sec-19@ac-limoges.fr
23 Fabrice Couegnas ☎ 05.55.41.16.32 06.74.19.39.72 ✉ chsctd-sec-23@ac-limoges.fr
87 Nicolas Villacampa ☎ 05.55.01.28.37 ou 06 71 54 81 00 ou fsu87@fsu.fr

Pages spéciales syndiqué(e)s

Congrès de la FSU 2016 : mode d'emploi



Le congrès national de la FSU aura lieu du 1er au 5 février 2016 au Mans (Sarthe).
Sa préparation aura lieu en 2 étapes :

1

Un vote d'orientation

Vous avez reçu avec le Pour national n°187, un Cahier spécial n°1, un « gris ». Vous y trouverez le rapport national d'activité dans lequel sont insérées les fenêtres A et B ainsi que les listes des courants de pensées. Si vous n'avez pas reçu ce cahier spécial n°1 (ou si vous l'avez égaré) vous pouvez le consulter sur le site de la FSU de la Creuse à l'adresse suivante :

http://fsu23.fr/wp-content/uploads/2015/10/pour_supplément_au_n_187-2-1.pdf

Chaque syndiqué sera appelé à se prononcer sur :

- **Un vote sur le rapport d'activité national** qui s'organise en 2 parties :
 - ⇒ le vote du rapport d'activité fédéral national **en totalité**
 - ⇒ **2 fenêtres** : une sur le « chapitre Syndicalisme » (p. 6), l'autre sur les « chapitre Éducation » (p. 10).
- **Un vote d'orientation** : chacun pourra faire le choix d'un *courant de pensée*.

Chaque syndicat distribuera le matériel de vote à ses adhérents.

2

Un congrès départemental

La désignation des membres du congrès :

- pour moitié, il est composé de délégués représentant les syndicats. Plus un syndicat a d'adhérents, plus il a de délégués : au minimum, chaque syndicat dispose d'1 délégué.
- Pour moitié, il est composé de membres représentant les courants de pensée : ce sont les résultats du vote d'orientation qui permettront de constituer cette partie de la délégation.

Lors de ce congrès, le rapport d'activité départemental ainsi que le bilan financier seront soumis au vote.

Une large part du congrès départemental servira à débattre sur les textes qui seront les mandats de la FSU pour 3 ans. Vous recevrez prochainement un autre cahier (un autre « gris ») contenant l'ensemble de ces textes.

**Si vous souhaitez participer au Congrès de la FSU23
qui aura lieu les 21 et 22 janvier 2016
contactez la FSU ou le secrétaire départemental de votre syndicat.**

U&A : défendre et développer les Services Publics dans l'Unité et l'Action

Nous sommes aujourd'hui face à un véritable défi : faire valoir nos droits de travailleurs face à un capitalisme forcené qui régent l'ensemble des composantes de notre société. Pas un domaine n'échappe aux tenants du libéralisme : l'économie, l'information, l'écologie, l'École... mais aussi la politique ; tout doit concourir au profit de quelques uns au détriment de la majorité et surtout au détriment de l'intérêt général.

Nos gouvernants actuels, sans courage politique, sans conviction et élus sur d'autres programmes « construisent » le monde de demain en répondant aux injonctions du capital. Ils affichent de plus en plus « libéralement » leurs idées avec des déclarations « choisies » toutes plus fracassantes les unes que les autres sur les 35 heures, sur le statut des fonctionnaires, sur le code du travail... Dans le cas de la signature du protocole d'accord sur les carrières et les rémunérations (PPCR), ils ont même réussi à s'affranchir du cadre législatif qu'ils ont eux-mêmes défini !

La loi NOTRe pourrait provoquer un séisme sans commune mesure sur les collectivités locales de notre pays et l'organisation de la vie démocratique du pays. Les « grandes régions » se mettent en place ; les départements perdent des compétences essentielles ; des académies sont en sursis ; les Directions Départementales Interministérielles, qui ont pourtant déjà payé un lourd tribut lors des mutualisations précédentes, se restructurent... Couplée aux baisses de dotations et à la hausse des coûts liée souvent à des réformes non financées comme celle des rythmes scolaires, cette loi remplirait son objectif de regroupement des collectivités locales qui déjà ici ou là apparaissent (fusion de Parsac et Rimondeix par exemple). Pour les agents, cette loi aura inmanquablement des conséquences dramatiques en termes d'effectifs, de mobilité contrainte ou de conditions de travail. Le service rendu aux usagers serait fortement affecté, notamment pour les plus fragiles. Le protocole d'accord sur l'offre scolaire, dans le cadre de cette loi, pourrait contraindre les communes à transférer leur compétence « école » à l'échelon intercommunal avec toutes les conséquences que cela pourrait avoir en terme de regroupement de structures en particulier dans une période où le préfet annonce quatre grandes communautés de communes pour la Creuse dans un futur proche...

L'Éducation est au centre des préoccupations de nos « élites ». Réforme du collège, réforme des rythmes scolaires, réforme de l'enseignement professionnel, les recrutements insuffisants au regard des besoins, protocole d'accord sur l'offre scolaire au niveau départemental, tout concourt encore une fois à affaiblir le « mammoth » qui reste une réelle poche de résistance au « modernisme » prôné au plus haut niveau de l'État par les gouvernements de droite ou de « gauche ». Les « coups de com' » de la Ministre de l'Éducation Nationale démentis le lendemain sont autant de moyens de déstabiliser un peu plus l'institution. Le navire tangué, les voies d'eau sont tous les jours un peu plus grandes et le Service Public dû aux usagers, les élèves, est désorganisé et ne remplit plus sa mission d'instruction et surtout de construction d'un citoyen émancipé.

Unité et Action, dans et avec la FSU combat cette vision du monde et de la société et porte un projet alternatif basé sur une juste répartition des richesses. Les inégalités sociales ne peuvent être gommées qu'avec des Services Publics forts permettant l'accès de tous les citoyens aux droits fondamentaux.

Tout le monde a déjà entendu cette phrase : « ils iront jusqu'où on les laissera aller ». Nous sommes à la croisée des chemins : le Front National monte tous les jours un peu plus dans les sondages, nos choix économiques condamnent chaque jour un peu plus l'avenir de la planète...

Les réponses à ces multiples attaques doivent être collectives.

C'est pourquoi nous devons plus que jamais construire un syndicalisme de lutte et de transformation sociale qui s'appuie sur l'Unité et l'Action. **L'Unité parce que la division syndicale nuit aux salariés, l'Action parce que seule la mobilisation des agents permet de faire avancer les négociations dans le sens de l'intérêt général.** Chacun, dans nos établissements, dans nos services, nous devons militer pour que l'avenir nous appartienne. L' « inéluctable » ne doit pas faire partie de notre vocabulaire. Construisons dès aujourd'hui et collectivement les alternatives aux orientations économiques et sociales de la période.

Engagez-vous au côté d'U&A !

Appellent à voter U&A : Stéphane PICOUT, Trémour DUVAL, Annette DURIN, Dominique PARVILLE, Fabrice COUEGNAS, Julien COLOMBEAU, Michel LARIGAUDERIE

A l'initiative de l'EE (Ecole Emancipée) :
Un syndicalisme offensif pour une alternative à l'austérité !

Leur Europe n'est pas la notre !

L'Europe de Hollande et Merkel, c'est l'Europe capitaliste des riches, celle qui refuse le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, à mener la politique qu'ils ont choisi (comme en Grèce). C'est celle qui se comporte comme une forteresse assiégée en laissant mourir des milliers de migrants à ses portes. La FSU et tout le mouvement syndical doit réfléchir à une autre Europe, celle qui refuse de se soumettre au cadre imposé par la troïka, celle qui crie « de l'air, de l'air, ouvrez les frontières – des papiers pour tous ! ». Il nous faudra affronter notre propre gouvernement et ceux du reste de l'UE... en convergence avec les peuples des autres pays.

L'urgence climatique

Le dérèglement climatique est là et les politiques, pour y faire face, se font cruellement attendre, dans les sommets internationaux (COP21) comme au niveau national. La FSU et le mouvement syndical doivent enrichir leur projet de transformation sociale en articulant exigences de transition écologique et justice sociale, en portant les revendications sociales au cœur du mouvement pour la justice climatique.

Président des patrons

En France, Hollande et Valls ont accentué leur orientation libérale, aggravant la situation de la population et dégradant ses droits. Le Pacte de responsabilité, par la politique de l'offre, favorise le patronat et ne permet aucune amélioration de l'emploi. La loi Macron est un concentré de mesures de régressions sociales, et de nouvelles attaques sont prévues sur le droit du travail. Même les outils de l'égalité professionnelle femmes/hommes ont été enterrés. La profonde réforme de l'État, incluant la réforme territoriale, a pour objectif principal d'en finir avec l'État social et de livrer encore plus les services publics, les territoires et leurs populations au libéralisme. **Le syndicalisme a une responsabilité majeure pour que la résignation ambiante (de la population et du mouvement ouvrier) se transforme en colère et nourrisse des mobilisations sociales. Il doit livrer ses analyses sans complaisance vis à vis des politiques en cours, mener campagne pour promouvoir des alternatives progressistes, proposer aux salarié(e)s des perspectives de luttes radicales pour affronter les politiques de ce gouvernement.**

Nos vies valent plus que leur chemise !

La répression du mouvement social est de plus en plus présente et sévère : Evacuation violente des ZAD (avec notamment la mort de Rémy Fraisse), violences policières lors des manifestations (antifascistes, contre la mort de Rémy Fraisse, soutien à Gaza...), criminalisation de la campagne BDS, révocation de Yann Le Merrer à la Poste, procédures disciplinaires contre des profs de Bellefontaine à Toulouse ou encore à Collombes, garde à vue avec arrestation à 6 h du matin et inculpation pour « violence en réunion » des syndicalistes d'Air France pour deux chemises arrachées... et la liste est non exhaustive. La FSU se doit d'être à l'avant garde de la solidarité avec les victimes cette répression.

Construire l'alternative au libéralisme et aux idées réactionnaires

C'est ainsi qu'il sera possible de faire échec à la montée du FN qui attire les déçu(e)s et les désorienté(e)s. Les idées d'extrême droite prospèrent et se nourrissent de la désespérance sociale et économique qui frappe les populations les plus fragilisées, mais aussi du sentiment de déclassement qui touche les classes moyennes. Elles attisent l'intolérance, le racisme, les discriminations et le climat nauséabond qui, au prétexte de la guerre contre le terrorisme, entretient la haine de celles et ceux qui sont considéré-es comme « étrangers ». **Notre projet de société ne peut se concevoir dans la peur et le rejet de l'autre : les dérives sécuritaires, la loi renseignement, les atteintes aux libertés sont de mauvaises réponses qui alimentent la fragmentation de notre société. Le syndicalisme doit mettre toutes ses forces pour y faire échec.**

Ne pas s'engluer dans le « dialogue social » et créer un rapport de force face au gouvernement

C'est par la convergence unitaire des luttes et par la grève, pas par la négociation, qu'on obtiendra satisfaction ! La FSU doit retrouver le chemin de la grève et chercher à la reconduire !

Votez et faites voter pour la liste à l'initiative de l'EE (Ecole Emancipée)

Quand le Premier ministre se comporte comme un délinquant...

Dans un contexte difficile pour la Fonction Publique et ses agents, confrontés au gel de la valeur du point d'indice et aux suppressions d'emplois dus à la politique d'austérité du gouvernement, et malgré les insuffisances des mesures « PPCR », la FSU a décidé, lors de son Conseil national du 16 septembre dernier, de signer ce protocole d'accord estimant qu'il constitue un point d'appui pour les carrières, les salaires et les retraites de tous les agents.

Il faut faire le constat que ce protocole d'accord n'est pas majoritaire puisqu'il ne recueille que 49.8 % des voix. Pour autant, le gouvernement a décidé de l'appliquer de façon unilatérale. La méthode employée par le gouvernement crée un précédent lourd de conséquences pour le dialogue social dans la Fonction publique. Le Premier ministre, en ne respectant pas les accords de Bercy retranscrits dans la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique a fait le choix de se placer hors-la-loi.

C'est pourquoi la FSU demande à la Ministre de réunir très rapidement l'ensemble des fédérations de fonctionnaires pour clarifier la situation sur l'état du dialogue social dans la Fonction publique et sur les règles qui doivent y présider.

La FSU, qui a toujours revendiqué que les comités de suivi, en cas d'accord, soient ouverts à toutes les organisations y compris aux non signataires, demande que l'application de ces mesures « PPCR » se fasse bien en concertation avec toutes les organisations syndicales représentatives au Conseil Commun de la Fonction Publique.

La FSU sera particulièrement attentive et exigeante sur la tenue et la préparation du rendez-vous salarial prévu en février 2016, en continuant de revendiquer la fin du gel du point d'indice qui touche tous les agents de la Fonction publique, et dans toutes les discussions relatives à la mise en œuvre des autres mesures « PPCR ».

Elle invite d'ores et déjà toutes les organisations syndicales à se retrouver prochainement pour préparer ces rendez-vous et proposera de prendre toutes les initiatives communes de nature à faire avancer le pouvoir d'achat des agents.

Elle appelle à poursuivre les mobilisations engagées notamment avec la votation Fonction publique.

JE SUIS DE GAUCHE
PARCE QUE JE PENSE
AUSSI QU'IL FAUT UNE
POLITIQUE QUI RESPECTE
LA LOI,
LE DROIT,
L'HOMME...



Vallsocchio

Article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 :

La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation. **Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse.** Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

Article 1-IV de la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique

Un accord est valide s'il est signé par une ou plusieurs organisations syndicales de fonctionnaires ayant recueilli au moins 50 % du nombre des voix lors des dernières élections professionnelles organisées au niveau auquel l'accord est négocié.